

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 Septembre 2018

**Étaient présents :** Marie-Hélène MARCEL, Michel AUBRY, Guy BARRÉ, Madeleine MARSEILLE, Jean-Luc FRANCELE, Sébastien DUFRENOY, Youssef AMARA Maryse-Corinne ROSE, Patrick LIEBART, Paulo MARCELO, Claude COCHET, Sylvie LEFEVRE, Sylvie PLATERIER-SOBO, Catherine CATHELY-WANTHIEZ, Pierre DURAND, Jean-Noël LECOINTE, Nathalie PETIT, Christine BOURDELLE

**Étaient représentés :** Kathia SAUTEREAU par Guy BARRÉ  
Sabrina REMOND par MH. MARCEL  
Catherine WANTHIEZ par Pierre DURAND

Karine PAGEAU par Paulo MARCELO  
Cindy FACQUEUR par JL. FRANCELE

Youssef AMARA est désigné secrétaire de séance

### Ordre du jour :

- 1- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 Mai 2018**
- 2- **Finances - Budget principal 2018**
  - 2.1- **Décision modificative n°1**
  - 2.2- **Décision modificative n°2**
  - 2.3- **Demande d'une avance sur le règlement d'une subvention**
  - 2.4- **Annulation de créance**
- 3- **Administration Générale**
  - 3.1 - **Participation citoyenne**
  - 3.2- **Convention avec la CCALN pour les prestations des services techniques**
- 4- **Bâtiment – Patrimoine**
  - 4.1- **Vente de l'espace Jean Fournier**
  - 4.2- **Le Chauffour : renouvellement de la promesse de vente**
- 5- **Questions diverses**

### 1- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 Mai 2018**

Madame le Maire soumet les comptes-rendus au vote de l'assemblée.

**Contre :** 5 (P.Durand, C.Wantiez, JN.Lecoïnte, N.Petit et C.Bourdelle)

**Pour :** 18 (Pour Ailly Simplement)

### 2- **Finances - Budget principal 2018**

Mme la Maire propose d'inverser les points à l'ordre du jour. En effet, le point 2.4 a des répercussions sur la DM1. Accord de l'assemblée.

#### 2.4- **Annulation de créance**

Par jugement du 20/03/2017, le Tribunal d'Instance d'Amiens a annulé les dettes d'un habitant de la commune. Parmi celles-ci figure un reste à payer de cantine pour l'année 2010 d'un montant de 783.46€. Il faut donc éteindre cette créance et prévoir les crédits nécessaires au compte 6542 - *Créance éteinte*. **Accord Unanime**

#### 2.1- **Décision modificative n°1**

Monsieur AUBRY présente en détails la décision modificative n°1

#### Cotisation au syndicat de la rivière de la Noye 2017-2018

Le Président du Syndicat de Rivière n'a pas fait de budget en 2017. Il n'a donc pas fait appel de cotisations.

En 2018, le budget vient d'être voté. Un appel de cotisation est donc fait pour 2 ans. Il est donc nécessaire de voter des crédits au compte 637 - *Autres impôts et taxes* pour 1 500 € financés par des recettes nouvelles au compte 7788 - *Produits exceptionnels*.

#### Cotisation fondation du patrimoine

Il explique que suite à l'adhésion de la commune à la Fondation du patrimoine, il doit être inscrit des crédits compte 6281 - *Cotisations* pour 200€ qui seront financés par des recettes nouvelles au compte 7788 - *Produits exceptionnels*

#### CCAS – décision modificative n°1

Pour financer les repas des aînés et les colis de Noël (dans la même enveloppe budgétaire que l'an dernier), le budget du CCAS a besoin de crédits complémentaires. Il y a donc lieu de prévoir 4 500 € au compte 657362 - *Participation CCAS* qui seront financés par des recettes nouvelles aux comptes 7788 - *Produits exceptionnels* pour 1 500 € et 7381 – *TADEM* pour 3 000 €

#### Programme 083 - Eclairage Public

Les travaux d'aménagement des carrefours et d'agrandissement de l'hôtel de ville ont entraîné une modification de l'éclairage public. Il faut donc voter 7 310.66 € de crédits complémentaires au compte 21534 - *Réseaux d'électrification – Eclairage public* qui seront financés par des recettes nouvelles au compte 10226 - *Taxe d'aménagement*

#### Programme 110 – Travaux sur les bâtiments

Il faut voter 18 043.20 € de crédits complémentaires au compte 21311 – *Construction Hôtel de Ville* qui seront financés par des recettes nouvelles au compte 10226 - *Taxe d'aménagement*

#### Programme 123 – Divers matériaux

Il faut voter 799.70 € de crédits complémentaires au compte 2184 - *Mobiliers* qui seront financés par des recettes nouvelles au compte 10226 - *Taxe d'aménagement*

#### Programme 207 - Travaux de Voirie

Un poteau d'incendie a été changé rue Pellieux, il faut donc prévoir 2 297.92 € de crédits complémentaires au compte 2152 - *Installation de voirie* qui seront financés par des recettes nouvelles au compte 10226 - *Taxe d'aménagement*

#### Programme 232 – Acquisition terrains

La cession de la voirie du Mont Henry à la commune vient d'être finalisée pour 1 € symbolique. Les frais de notaire s'élèvent à 250 €. Il y a donc lieu de prévoir 251 € de crédits complémentaires au compte 2112 – *Terrains* qui seront financés par des recettes nouvelles au compte 10226 - *Taxe d'aménagement*

#### Programme 233 – Logiciels

L'instauration du prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus, du Protocole Echange Standard des Marchés Publics et des élections entraînent l'évolution des logiciels. Il faut donc prévoir 6 837 € de crédits complémentaires au compte 2051- *Cessions et droits similaires* qui seront financés par des recettes nouvelles au compte 10226 - *Taxe d'aménagement*

Enfin, Michel AUBRY explique qu'à la section d'investissement, il est prévu de faire un transfert de crédits, de programme à programme de la manière suivante :

Programme 226 – Hôtel de Ville - C/2184 - <i>Mobilier</i>	- 7 332.83 €
Programme 120 – Mobilier - C/2184 - <i>Mobilier</i>	+ 7 332.83 €

Présentée en détails, cette décision modificative est synthétisée sur le tableau ci-dessous

SECTION de FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6281 - Cotisations	200 €	7381 – TADEM	3 000 €
637 - Autres impôts et taxes	1 500 €	7788 - Produits exceptionnels	3 200 €
657362 - Participation CCAS	4 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 200 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 200 €</b>

SECTION d'INVESTISSEMENT			
2051- Cessions et droits similaires	6 837.00 €	10226 - Taxe d'aménagement	35 539.48 €
2112 – Terrains	251.00 €		
21311 – Construction Hôtel de Ville	18 043.20 €		
2152 - Installation de voirie	2 297.92 €		
21534 - Réseaux d'électrification - EP	7 310.66 €		
2184 - Mobiliers	799.70 €		
<b>TOTAL</b>	<b>35 539.48 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 539.48 €</b>

Madame le Maire soumet au conseil municipal le vote de la décision modificative n°1

**Contre** : 3 (Durand, Wantiez, Lecointe)    **Abstention** : 2 (Petit, Bourdelle)    **Pour** : 18 (Pour Ailly simplement)

## 2.2- Décision modificative n°2

Monsieur AUBRY explique qu'au Budget primitif 2018 les cessions d'immeubles ont été imputées au compte 775- *Produits des cessions d'immobilisation*, comme demandé par la perception. Or, le contrôle de légalité demande à ce qu'elles soient imputées au compte 024 – *Immobilisations affectées*.

La décision modificative se présente ainsi :

SECTION de FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
023 – Virement à la section d'investissement	- 1 087 000 €	775 - Produits des cessions d'immobil.	- 1 087 000 €

SECTION d'INVESTISSEMENT			
		021 - Virement de la section de fonct.	- 1 087 000 €
		024 - Immobilisations affectées	+ 1 087 000 €

Ce qui ramène le total des recettes de fonctionnement à	2 504 939.81 €
Ce qui ramène le total des dépenses de fonctionnement à	2 109 157.05 €
L'excédent étant toujours de	395 782.76 €
Ce qui ramène le besoin d'autofinancement à	380 812.91 €

Michel AUBRY insiste sur le fait que cette DM n'engendre aucun changement dans les totaux des recettes et dépenses d'investissement.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la décision modificative n°2.

**Accord unanime**

### **2.3- Demande d'une avance sur le règlement d'une subvention**

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal a attribué une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association Music en Stock pour l'organisation de son festival les 19 et 20 octobre. Traditionnellement, les subventions exceptionnelles sont versées après l'évènement, sur présentation de comptes. Or l'association a besoin de cette somme pour financer les premières dépenses. Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à verser la subvention de façon anticipée pour le bon déroulement du festival **Accord unanime**

## **3- Administration Générale**

### **3.1 - Participation citoyenne**

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'amélioration de la sécurité, la note 10CJ1117146J du 22 Juin 2016 du Ministère de l'intérieur, prévoit de mettre en œuvre le dispositif de Participation Citoyenne, au sein d'une commune. Ce dispositif, encadré par la gendarmerie nationale, encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Les principaux objectifs de la démarche sont

- d'établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- d'accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- de renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Ce dispositif a été présenté par la gendarmerie lors de la réunion publique du 25 juin 2018. Sur la trentaine de participants, 8 se sont montrés intéressés pour devenir référent de leur quartier.

Madame le Maire insiste sur le fait que ce concept n'est autre qu'une action complémentaire dans la lutte contre les phénomènes de délinquance et qu'il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie.

Après discussion, Madame le Maire propose au conseil municipal, de l'autoriser à signer le protocole permettant la mise en œuvre du dispositif Participation Citoyenne.

**Contre : 3** (P.Durand, C.Wantiez, C.Bourdelle) **Abstention : 2** (N.Petit, JN.Lecoïnte) **Pour : 18** (Pour Ailly Simplement)

### **3.2- Convention avec la CCALN pour les prestations des services techniques**

Madame le Maire explique que le Conseil Communautaire a décidé que l'équipe technique intercommunale pourrait faire des travaux dans les communes. Les prestations seront facturées aux heures de main d'œuvre et d'utilisation des matériels utilisés suivant un barème voté par le conseil communautaire. Pour pouvoir profiter de ce service, la commune doit signer une convention.

Après avoir fait lecture aux conseillers des 4 articles de la convention et des tarifs, Madame le Maire propose au conseil municipal, de l'autoriser à signer la convention. **Accord unanime**

## **4- Bâtiment – Patrimoine**

### **4.1- Vente de l'espace Jean Fournier**

Madame le Maire explique que, suite à la fermeture d'un centre médico-social sur deux, le Département a proposé aux communes de faire des permanences sociales dans des locaux que ces dernières mettraient à sa disposition. Dès juillet 2017, Madame le Maire a proposé des locaux dans l'Espace Jean Fournier. Le service social départemental s'y donc est installé en janvier 2018. Parallèlement, la CCALN, titulaire de la compétence sociale, a décidé d'ouvrir à Ailly une annexe au Centre Intercommunal d'Action Sociale. Son Président s'est engagé à acheter l'Espace Jean Fournier pour y installer cette annexe. Après discussion, les 2 collectivités se sont accordées sur le prix de 500 000 €. Certes, ce bâtiment a coûté plus d'un million d'euros à la commune en 2016 et sa valeur nette comptable au 31 décembre 2017 est de 669 225 € mais Madame le Maire et ses adjoints, conscients de l'opportunité de maintenir un service public de proximité et selon leur engagement électoral, sont satisfaits de cet accord. Aussi, est-il demandé au conseil municipal s'il est d'accord pour vendre l'Espace Jean Fournier à la CCALN au prix de 500 000 € **Accord unanime**

Dans un même souci de coopération, Michel AUBRY a proposé à la CCALN de lui vendre le bâtiment à terme, ce qui signifie qu'elle versera 30 000 € par an, pendant 16 ans, et 20 000 € la dernière année. La CCALN sera propriétaire dès le premier versement. Madame le Maire demande au conseil municipal s'il est favorable à cette vente à terme.

**Accord unanime**

Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer l'ensemble des pièces utiles à l'aboutissement de ce dossier.

**Accord unanime**

#### **4.2- Le Chauffour : renouvellement de la promesse de vente**

N'ayant pas obtenu les précisions nécessaires à l'étude de ce point, Madame le Maire le remettra inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

#### **5- Questions diverses**

Madame le Maire explique qu'elle a reçu de Pierre DURAND 4 questions par voie postale.

*Question 1 : « Lors du conseil municipal du 17 novembre 2015 les élus d'opposition vous ont informée qu'un exploitant agricole cultivait une partie de la parcelle boisée communale située au-dessus du calvaire de la rue de la Cavée à Berny. Cette parcelle n°20 est une parcelle de remembrement qui a été plantée notamment avec des Cormiers. La surface cultivée sur la parcelle 20 est d'environ 700 m². Sans information sur ce dossier depuis cette date, je vous remercie de bien vouloir informer les membres du conseil municipal au cours des questions diverses d'une prochaine séance. »*

Madame le Maire répond que cette question a déjà reçu une réponse qui visiblement ne satisfait pas celui qui l'a posée. Jean-Luc FRANCELE s'est rendu sur place pour constater que la pointe appartenant à la commune n'est pas exploitée. Les bornes sont visibles. S'il n'en est pas convaincu, Madame le Maire invite Jean-Noël LECOINTE à prendre rendez-vous avec Jean-Luc FRANCELE pour se rendre ensemble sur le site.

*Question 2 : « Dans le dernier bulletin municipal d'information, il est indiqué que l'aide apportée par la ville aux associations est de l'ordre de 100 000€ en 2018. Auriez-vous l'amabilité de bien vouloir exposer au cours des questions diverses d'un prochain conseil municipal, les grands postes budgétaires que cela concerne, ainsi que leurs montants. »*

La comptabilité analytique permet de savoir avec précision combien coûte le fonctionnement de chaque équipement (entretien, eau, électricité, téléphone, ménage). En 2017, par exemple, le stade municipal, qui est à usage de la FAN et du Tennis-Club a coûté 49 144 €, le boulodrome, 1 511 € et 13 313 € pour la salle des fêtes qui est très rarement louée car prêtée une fois par an à toutes les associations, occupée 4 soirs par semaine par le Taï Chi, Stomp and go (country) et tous les mois par le CLAC pour les séances de cinéma. Toutes ces dépenses de fonctionnement additionnées se montent à 109 795 €.

En investissement, entre 2015 et 2017, la commune a dépensé 61 882 € dont 47 893 € pour la FAN (buvette, mini-buts, 1<sup>ère</sup> tranche de rénovation des vestiaires, container...) et 11 200 € pour le son et lumière (aménagement parking : terrassement, empiérement et éclairage).

*Question 3 : « Il me semble intéressant pour les conseillers municipaux de connaître le premier bilan de la rentrée scolaire dans nos écoles. Aussi, ai-je l'honneur de vous demander de bien vouloir exposer dans le cadre des questions diverses d'un prochain conseil municipal, les conditions dans lesquelles s'est déroulée la dernière rentrée scolaire, notamment en termes d'organisation générale, d'effectifs, horaires, encadrement, restauration, temps périscolaires, équipements. »*

A l'École Pierre et Marie Curie : 13 classes (4 à l'école maternelle et 9 à l'école élémentaire) + 2 ULIS.

337 élèves (349 en 2017-2018) - 99 à l'école maternelle et 238 à l'école élémentaire.

Les élèves d'ULIS sont comptabilisés dans leur classe d'âge. Ils sont issus des communes suivantes : Ailly-sur-Noye, Aubercourt, Beaucamps-le-Vieux, Chaussoy-Epagny, Esclainvillers, Grattepanche, Jumel, Malpart, Quiry-le-Sec, Sauvillers-Mongival, Sourdon, Rouvrel

24 élèves habitent La Faloise et 9 Lawarde-Mauger l'Hortoy.

Nouveau directeur : Dany LEMAIRE

Au SITE, 246 enfants sont inscrits (73 de l'école maternelle et 169 de l'école élémentaire + 2 enfants scolarisés à l'extérieur).

Traditionnellement, les 2 premières semaines, la fréquentation ne reflète pas la réalité de l'année. Voilà pourquoi Madame le Maire donne les chiffres des inscriptions prévisionnelles de la 3<sup>ème</sup> semaine.

		En moyenne par semaine	
		Élèves de maternelle	Élèves de l'élémentaire
Accueil du matin	7h / 9h	26	44
Accueil du midi		60	122
Accueil du soir	17h / 17h	18	23
ALSH du mercredi	7h / 19h	12 le matin / 6 l'après-midi	20 le matin / 16 l'après-midi

Encadrement : 1 directeur, 1 directrice-adjointe, 11 animateurs, 2 agents administratifs et 3 agents techniques.

*Question 4 : « Le 17 octobre 2017, Monsieur le Préfet de la Somme a émis un avis défavorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme que lui soumettait le Président de la CCALN. Presqu'un après, il me semble intéressant que les élus du Conseil municipal d'Ailly-sur-Noye puissent être informés de l'évolution de ce dossier et des modifications qui seront apportées au document et le calendrier des prochaines étapes. »*

Madame le Maire explique toute la chronologie du PLUi depuis le 1<sup>er</sup> arrêt-projet voté, dans l'urgence pré-fusion, le 24 novembre 2016 jusqu'à l'approbation du document prévue mi-décembre 2018. Elle relate notamment l'état du dossier lorsqu'elle l'a repris en janvier 2017, après Jany FROISSART, vice-président de l'ex-CCVN en charge de l'urbanisme. Elle dit l'écœurement de Maires qui, alors que le PLUi ne leur attribue que quelques droits à bâtir, ont découvert les zones à urbaniser de plus de 2 hectares prévues à La Faloise (commune du Président de l'ex-CCVN) et Guyencourt sur Noye (commune du vice-président de l'ex-CCVN). Guyencourt qui, avec 50 logements supplémentaires, doublerait sa population. Elle insiste sur la difficulté à trouver un consensus entre les desideratas des communes et les exigences, somme toute assez drastiques, de l'État. Elle rappelle le temps perdu pour la commune d'Ailly et les conséquences de n'avoir toujours pas de document d'urbanisme digne de ce nom : baisse de la population, fermeture de classe, renchérissement des terrains à bâtir du fait de leur rareté, stagnation de la fiscalité... Enfin, Madame le Maire se réjouit qu'après des années de blocage, enfin l'enquête publique soit ouverte le 1<sup>er</sup> octobre prochain et espère vivement voir aboutir ce dossier à la fin de l'année.

24 novembre 2016 : 1<sup>er</sup> arrêt-projet voté par l'ex-CCVN

16 décembre 2016 : Début de la Consultation des communes - 3 mois

16 février 2017 - Fin de la consultation des 26 communes du Val de Noye

4 avis favorables : Grivesnes, Folleville, Rogy et Sauvillers-Mongival

8 avis favorables avec réserves : Chaussoy-Epagny, Chirmont, Cottenchy, Dommartin, Fransures, Guyencourt, Sourdon et Mailly-Raineval

8 avis défavorables : Ailly-sur-Noye, Coullemelle, Esclainvillers, Fouencamps, Lawarde-Mauger, Quiry le Sec, Rouvrel et Thory

6 communes n'ont pas délibéré ou ont délibéré après le 16 février : Aubvillers, La Faloise, Flers/Noye, Hallivillers, Jumel et Louvrechy

Quand il y a un avis défavorable, il faut délibérer sur un nouvel arrêt-projet.

11 mai 2017 : Avec les bureaux d'étude, Marie-Hélène MARCEL a reçu les élus des 11 communes dont les observations nécessitaient un approfondissement. Tous les points soulevés dans les délibérations ont été étudiés, des propositions ont été faites et des consensus trouvés.

6 juillet 2017 : Approbation du 2d arrêt-projet qui tenait compte des remarques émises par les communes. Ces dernières n'ont pas eu à délibérer sur ce nouvel arrêt-projet.

19 juillet 2017 : Envoi du dossier aux Personnes Publiques Associées qui ont 3 mois pour donner leur avis.

11 septembre 2017 : Réunion d'échange à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. A cette occasion Marie-Hélène MARCEL apprend que les observations faites par la DDTM sur le 2d arrêt-projet avaient déjà été faites du temps de l'ex-CCVN mais n'avaient pas été prises en compte !

26 septembre 2017 : Présentation du dossier à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

12 octobre 2017 : Réunion d'échange à la DDTM

19 octobre 2017 : Fin du délai de réception des avis des PPA

Avis favorables : CG80, Amiens Métropole, Pays du Grand Amiénois, CDPENAF

Avis défavorables : DDTM, Autorité environnementale, Chambre Agriculture

24 et 28 novembre 2017 : Réunions de travail avec les bureaux d'étude sur l'avis des PPA

15 février 2018 et 16 mars 2018 : Réunions de travail avec les communes objets de remarques des PPA

28 juin 2018 : Réunion d'échange avec la DDTM.

28 août 2018 : Dernière réunion de travail avec les élus avant de lancer l'enquête publique lors de laquelle ont été actées les modifications qui seraient apportées au document avant son approbation. Certaines sont mineures et d'autres, plus importantes, ont été demandées par la DDTM.

1<sup>er</sup> octobre 2018 : Début de l'enquête publique. Le commissaire-enquêteur, Jacques FACQUER, ouvrira l'enquête sur la base du dossier arrêté le 6 juillet 2016, complété des avis des PPA et du mémoire en réponse de la CCALN.

2 novembre 2018 : Fin de l'enquête publique

23 novembre 2018 : Remise du rapport de l'enquêteur qui a étudié les remarques émises sur le dossier lors de la consultation des PPA et lors de l'enquête publique, ainsi que le mémoire en réponse.

6 décembre 2018 : Conférence des Maires qui aura pour objet d'étudier le rapport de l'enquêteur public et de modifier le dossier en vue de son approbation définitive.

Semaine 51 : Approbation définitive du PLUi du Val de Noye

Fin de séance à 21h28